

25.9.22 T&P

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP LANGON
70 CRS DU GENERAL LECLERC
33213 LANGON CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 04 01 447 445 224
Référence de l'avis : 22 33 4635856 10
Contrat de prélèvement : M3 33 0537367 20
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M333053736720

Numéro de propriétaire : 372 H00003 M

Département d'imposition : 33
GIRONDE

Commune d'imposition : 372
SAINT-ANTOINE-DU-QUEYRET

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 07/09/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 33079

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• pour le paiement de votre impôt :

SIP LANGON
70 CRS DU GENERAL LECLERC
33213 LANGON CEDEX
Tél : 05 56 63 69 89

• pour le montant de votre impôt :

SDIF DE GIRONDE
CELL FONC DEP LANGON
70 COURS DU GENERAL LECLERC
33213 LANGON CEDEX
Tél : 05 56 63 66 90

* (service gratuit + coût de l'appel)

3951-006400-0022-0



LOEUIL ASTRID
LOEUIL JEAN PIERRE
52 PISSOT NORD
33790 ST ANTOINE DU QUEYRET

+ 101 €

Somme à prélever

154,00 €

Montant de vos taxes foncières 322,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 168,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue
à la date limite de paiement fixée au 17/10/2022 :

15 septembre 2022	21,00 €	15 novembre 2022	56,00 €
17 octobre 2022	21,00 €	15 décembre 2022	56,00 €

Compte bancaire : FR76 1558 9335 770X XXXX XXX4 077
Identifiant de la banque : CMBFR2BXXX
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Informations sur l'étalement du reste à payer dans la notice de cet avis.

Avis d'échéances 2023

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels
seront effectués selon cet échéancier :

16 janvier 2023	32,00 €	15 juin 2023	32,00 €
15 février 2023	32,00 €	17 juillet 2023	32,00 €
15 mars 2023	32,00 €	16 août 2023	32,00 €
17 avril 2023	32,00 €	15 septembre 2023	32,00 €
15 mai 2023	32,00 €	16 octobre 2023	32,00 €

À compter de l'automne 2022, le service "Gérer mes biens immobiliers",
disponible dans votre espace, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires.
Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

27/9/22
Jeu de Mardi / Jeudi
8h30 12h